



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 16/06/2023

**Le département des Hauts-de-Seine en niveau de vigilance sécheresse : le préfet Laurent Hottiaux encourage les Alto-séquanais à économiser les ressources en eau.**

**Le préfet Laurent Hottiaux a pris un arrêté plaçant le département des Hauts-de-Seine en niveau 1 « vigilance » sécheresse.**

Au 15 juin 2023, le déficit pluviométrique que connaît le bassin de la Seine depuis le début du mois de mai, combiné aux températures élevées du mois de juin, entraîne une baisse progressive et généralisée des débits des cours d'eau, correspondant aux seuils de vigilance sécheresse.

Le préfet des Hauts-de-Seine Laurent Hottiaux a décidé de placer le département en niveau 1 « vigilance » conduisant à des mesures de surveillance des milieux et de sensibilisation des usagers pour les inciter à adapter leur consommation d'eau et à économiser la ressource.

**La situation de vigilance ne s'accompagne pas de mesures de restriction. Il est recommandé à l'ensemble des usagers alto-séquanais d'adopter une gestion économe de l'eau afin de préserver la ressource.**

Il convient notamment de :

- limiter les usages d'ordre secondaire : nettoyage des voitures, lavages extérieurs... ;
- réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité ;
- réduire les consommations d'eau domestique ;
- limiter les arrosages des espaces verts et éviter l'arrosage aux heures les plus chaudes.

Chacun est invité à adopter dès à présent six gestes simples permettant de réduire la consommation d'eau au quotidien. Ces gestes et bonnes pratiques éco-responsables sont indiqués sur le site : *Chaque geste compte*

→ <https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau>

## La gestion de la crise sécheresse

Le dispositif de gestion de la sécheresse a pour but d'assurer les usages prioritaires de santé, de sécurité et d'alimentation en eau potable, dans le respect des équilibres naturels, lorsque la situation hydrologique ne permet plus de garantir l'ensemble des usages consommateurs d'eau.

**Ce dispositif comprend 4 niveaux** : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise, pour lesquels sont définies progressivement des mesures de sensibilisation, de limitation et de suspension des usages non prioritaires.

Pour plus d'information :

- Application nationale PROPLUVIA pour le suivi des arrêtés préfectoraux : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/>
- Bulletin de suivi de l'étiage en Île-de-France de la DRIEAT : <https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>
- Suivi de la sécheresse sur Paris et la proche couronne : <https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/gestion-de-la-secheresse-sur-paris-proche-couronne-r533.html>
- Comprendre la sécheresse en Ile-de-France (site internet DRIEAT) : <https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/comprendre-la-secheresse-en-ile-de-france-a3476.html>

